



Justice de proximite - domaine de compétence - dommages et intere

Par **phildaf**, le **02/03/2015** à **14:09**

Bonjour,

Je reçois une convocation à comparaitre devant une juridiction de proximité.

Le demandeur affirme que j'aurais produit une fausse déclaration devant la justice et demande, considérant que cette attestation ne cherchait qu'à lui nuire, que je lui verse 1.500 euros de dommages et intérêts.

Je voudrais savoir si cette juridiction est compétente pour répondre à cette demande sachant
- que je n'ai pas de différent de nature financière et civile avec le demandeur (dans le formulaire, il ne chiffre pas l'objet de la demande, ni en principal, ni en intérêt ; mais exprime des dommages et intérêts)

- que cette demande ne semble pas relever des compétences pénales de ce juge.

Je précise que le demandeur à déjà déposé une plainte sur le même sujet contre moi en 2013, plainte qui semble n'avoir jamais aboutie.

Merci pour vos réponses.